

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibé- ration	Qui ont pris part au vote
12	12	7	9

Séance du 25 septembre

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre

Convocation 26/09/2025

Date d'affichage 26/09/2025

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO – E. TRESCARTES – C. GREGOIRE – C. GUILLAUME -

Absents ayant donné pouvoir : W. COLAS à C. DECUYPER et P. BOYET à S. GREMY

Absent : A. DEGUY - C. BLARDAT-KATOUI – F. EUSTACHE

Secrétaire : S. GREMY

DROIT DE PLACE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme le Maire propose d'instaurer un droit de place d'occupation du domaine public à tout commerce ambulant sur la commune de Bussy-en-Othe comme suit :

- 2 € le mètre linéaire par jour de présence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 2 € le mètre linéaire par jour de présence, le droit de place à tout commerce ambulant sur la commune de Bussy-en-Othe.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance

Stéphanie GREMY



Le Maire

Catherine DECUYPER

